

Guidalia
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 20 boulevard du 26ème Régiment d'Infanterie
54000 NANCY
853 887 917 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 14 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze février,
Au siège social,

Monsieur Stephen BANASZCZUK,
Demeurant 12 Grande Allée 54220 MALZEVILLE

Propriétaire de la totalité des 20 000 parts sociales de 0,10 € composant le capital social de la société
GUIDALIA,

Associé unique et seul gérant de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modifications statutaires consécutives,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de NANCY (54000), 20 Boulevard du 26^{ème} Régiment d'Infanterie à DOMMARTEMONT (54130), 16 rue de Malzéville, et ce, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Stephen BANASZCZUK
Gérant

DocuSigned by:

4D1D53D694E742F...